Interpellation de Christine Defraigne et Pierre Gilissen, Conseillers communaux du groupe MR, au Conseil Communal du 23 avril 2012 et relative à l’actualisation du Schéma de Développement de l’Espace Régionale (SDER)

Monsieur le Bourgmestre,

Le SDER a été adopté par le Gouvernement wallon en 1999. Instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon, il est un document transversal et évolutif. Le SDER devrait orienter les révisions des plans de secteur et servir de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels… bref, pour le développement de l'ensemble du territoire. C'est donc un document essentiel pour l'avenir de la Wallonie.

Pour concrétiser ce projet de développement territorial, la collaboration de tous les acteurs, privés comme publics, est nécessaire.

Son actualisation est aujourd’hui à l’ordre du jour. Un diagnostic prospectif a été confié à la Conférence permanente de développement territorial (CPDT). Parmi les 16 thématiques sectorielles pour lesquelles doivent être réalisées un état des lieux, des besoins et perspectives et des enjeux territoriaux, relevons les plus importantes pour Liège :

* Habitat et services
* Commerces
* Activités économiques
* Tourisme et loisirs
* Transports
* Patrimoine bâti

En outre, les spécificités de Liège sont nombreuses : une Université, une gare TGV, un aéroport et, peut-être un jour, une gare TGV-fret.

Mais Liège compte également de multiples défis, nous n’en citerons que deux : la mobilité et la requalification de certains quartiers.

Monsieur le Bourgmestre,

* Confirmez-vous que le SDER actualisé devrait être adopté début 2013 ?
* Comment ce dossier est-il appréhendé par les services de la Ville ?
* Différents représentants du Conseil communal ne devraient-ils pas être associés à la procédure ?
* Comment s’assurer que le statut de métropole de Liège soit pris en compte dans le SDER ?

Nous vous remercions.

Christine Defraigne et Pierre Gilissen